

Reporting mensuel au

Eligible Plan d'Epargne Salariale

#### Chiffres Clés

Valeur liquidative au 25/2/2025 : 219.566 €

Encours du fonds : 6,9 M€ Encours du fonds maître : 164,8 M€

#### Profil de risque et de rendement

Echelle de risque \*



#### Gestionnaire financier par délégation du fonds maître



#### Caractéristiques

Code ISIN :QS0009083435 Forme juridique : FCPE

Classification AMF: Actions des pays de la zone Euro

Nourricier du fonds maître : Ofi Invest Esq Actions Croissance Durable Et Solidaire

Le fonds nourricier est investi en totalité et en permanence en parts de son fonds maître, hors liquidités accessoires

Durée minimum de placement recommandée : 5 ans

Affectation des résultats : Capitalisation Date de création: 14/3/2003

Article SEDR · 8

Fréquence de valorisation : Hebdomadaire

Devise de cotation : EUR

Frais de gestion max du fonds : 1,80 % TTC Frais de gestion max du maître : 1,08 % TTC

Heure limite réception des ordres : 11:00

Droit d'entrée max : 4%

Société de gestion : Myria AM

Commercialisateur : Union Financière de France Banque

#### Objectif de gestion du fonds maître Ofi Invest Esg Actions Croissance **Durable Et Solidaire**

Le fonds cherche à obtenir à long terme une surperformance par rapport à l'Eurostoxx 50 sur la durée de placement recommandée en mettant en œuvre une approche ISR. La performance du fonds nourricier pourra être inférieure à celle du fonds maître du fait des frais de gestion propres au fonds nourricier.

#### Principaux risques du fonds

Risque actions et de marché, risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire (l'ensemble des risques est disponible dans le prospectus)

#### Performances nettes en €

Source : SIX Financial Information

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps.

Indice: Euro STOXX® 50

Le fonds est un OPC à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.



Cumulées	1 mois	2025	1 an	3 ans	5 ans
Fonds	3,7%	9,3%	8,1%	17,0%	23,3%
Indice	5,2%	23,9%	14,9%	47,6%	67,7%
Annuelles	2023	2022	2021	2020	2019
Fonds	16,2%	9,7%	16,2%	2,7%	25,9%
Indice	21.6%	-8.7%	22,7%	2.4%	29,4%

#### Indicateur de risque Source : SIX Financial Information Volatilité du fonds sur 3 ans (156 semaines) 16%

\* L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie antérieure ou ultérieure à cette dernière. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie antérieure ou ultérieure à cette dernière. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie antérieure à cette dernière. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie antérieure ou ultérieure à cette dernière. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit pendant 5 ans. Le risque de ce produit pendant 5 ans. Le risque de ce fonds ne fait l'objet d'aucune garantie ou protectus.

Ce document est établi par l'Union Financière de France Banque considére comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Toute souscription ne peut être effectuée qu'après lecture du dernier prospectus/réglement du fonds visé par l'AMF, qui détaille, notamment, les principaux risques de ce fonds, la duré de placement recommandée et les frais appliqués. Le prospectus/réglement du fonds, le document d'information de (DIC), ainsi que les derniers documents périodiques, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès de france Banque ou sur le site www.uff.net. Il est précisé que la consultation de ce document ne vous dispense pas de consulter vos propres consells afin de vous permettre de vous forger une opinion sur l'adéquation du produit à vos objectifs d'investissement et à votre sit pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments figurant dans ce document. Ce document ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit ou transmis à une autre personne que celle à qui il est adressé sans l'accord l'exprès de l'UFF. Union Financière de France Banque, 70, avenue

15 467 031,07 € - 473 801 330 R.C.S Nanterre - Etablissement de crédit agréé auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (www.acpr.banque-france.fr) en qualité de Prestataire de Services d'Investissement.



Reporting mensuel au

services de

consommation

28 février 2025

Eligible Plan d'Epargne Salariale

#### Allocation des actifs du fonds maître

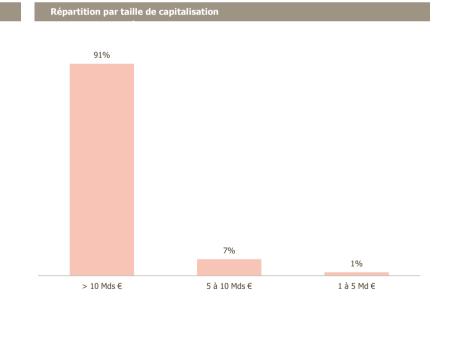
Industriels

(source gestionnaire financier)

pièces



### **Principales positions** Libellé ASML 6,1% Actions France Active Inv 5,9% 4,6% SAP LVMH 3,8% Schneider 3,4% 2,9% AXA Allianz 2,9% Siemens 2,6% Intesa Sanpaolo 2.4% Sanofi 2,1% Poids des 10 principales lignes : 36% Nombre de titres en portefeuille : 67



boissons et tabac

Chimiques

collectivités

Les informations sur les valeurs contenues dans ce document ne sont pas assimilables à des recommandations personnalisées d'acheter ou de vendre ces valeurs et n'ont aucune valeur contractuelle. L'accès à ce fonds peut faire l'objet de restrictions et l'UFF ne peut le proposer à une personne si la loi de son pays d'origine ou de tout autre pays qui lui serait applicable ou s'appliquerait à ce fonds l'interdit. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

Ce document est établi par l'Union Financière de France Banque à des fins d'information exclusivement. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées que l'Union Financière de France Banque considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Ce document ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit ou transmis à une autre personne que celle à qui il est adressés sans l'accord l'exprés de l'UFF. Union Financière de France Banque, 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - Société anonyme au capital de 15 467 031,07 6 - 473 801 330 R.C.S

Nanterre - Etablissement de crédit agréé auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (www.acpr.banque-france.fr) en qualité de Prestataire de Services d'Investissement.



Reporting mensuel au

28 février 2025

Eligible Plan d'Epargne Salariale

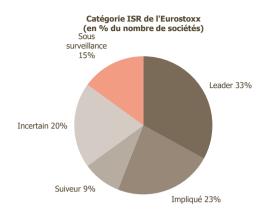
#### Données ISR du fonds maître

(source gestionnaire financier)

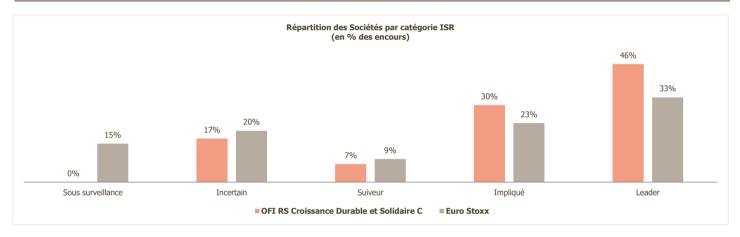
# Processus de sélection ISR

Dans le cadre de ses objectifs de gestion, OFI RS Croissance Durable & Solidaire intègre les résultats de l'analyse ISR à deux niveaux:

- Sont exclus de l'univers d'investissement au minimum 20% des sociétés les plus en retard dans la gestion des enjeux de RSE (catégorie ISR "Sous surveillance") ainsi que les sociétés du secteur de l'armement.
- L'investissement maximal dans une société dépend de sa catégorie ISR et de son évaluation financière, selon une matrice d'investissement communiquée sur le site internet www.ofi-am.fr (Fiche produit et Code de Transparence de l'OPCVM).



#### **Evaluation ISR du Fonds**



# Evaluation ISR du Fonds

L'équipe de recherche ISR procède à l'analyse extra-financière des sociétés : identification des principaux enjeux ESG sectoriels puis analyse des pratiques de RSE(\*) des sociétés.

Les résultats de cette analyse sont traduits par un Score ISR, établi sur une échelle de 0 à 5, reflet du classement de la société au sein de chaque super secteur ICB (\*\*\*).

En fonction de ce Score ISR, une catégorie ISR est attribuée à chaque société, au niveau de son supersecteur ICB:

- Leaders : les plus avancés dans la prise en compte des enieux ESG
- Impliqués : actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- Suiveurs : enjeux ESG moyennement gérés
- Incertains : enjeux ESG faiblement gérés
- Sous surveillance : retard dans la prise en compte des enjeux ESG

#### (\*) RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises

\*\*) in the "Industry Classification Benchmark": méthode de classification internationale des valeurs de marché. Elle a été mise en place en 2005 et porte sur plus de 75 000 sociétés. (ICB) contient 4 niveaux de classification: 10 industries, 19 super secteurs, 41 secteurs et 114 sous-secteurs.

Les informations sur les valeurs contenues dans ce document ne sont pas assimilables à des recommandations personnalisées d'acheter ou de vendre ces valeurs et n'ont aucune valeur contractuelle. L'accès à ce fonds peut faire l'objet de restrictions et l'UFF ne peut le proposer à une personne si la

iol de son pays d'origine ou de tout autre pays qui lui serait applicable ou s'appliquerait à ce fonds l'interdit. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

Ce document est établi par l'Union Financière de France Banque à des fins d'information exclusivement. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées que l'Union Financière de France Banque considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Ce document ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit ou transmis à une autre personne que celle à qui il est adressé sans fasciert després de l'Uric. Hoino Financière de France Banque, 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - Société anonyme au capital de 15 467 031,07 € - 473 801 330 R.C.S. Nanterre - Etablissement de crédit agréé auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (www.acpr.banque-france.fr) en qualité de Prestataire de Services d'Investissement.



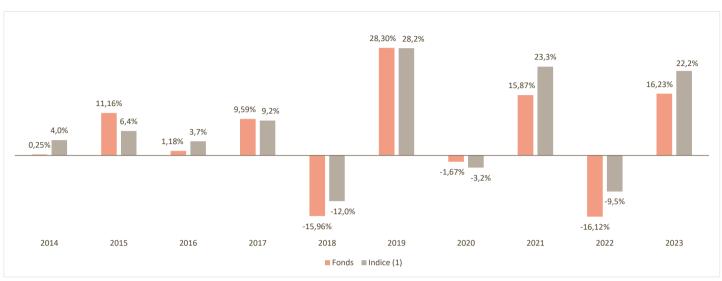
Reporting mensuel -

28 février 2025

Eligible Plan d'Epargne Salariale

# Informations relatives aux performances passées

Ce diagramme affiche la performance du fonds en pourcentage de perte ou de gain par année civile depuis sa création par rapport à son indice de référence Il peut vous aider à évaluer comment le fonds a été géré dans le passé et le comparer à son indice de référence



(1) Indice de référence : Euro STOXX® 50

Date de création : 14/3/2003

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps

Les informations sur les valeurs contenues dans ce document ne sont pas assimilables à des recommandations personnalisées d'acheter ou de vendre ces valeurs et n'ont aucune valeur contractuelle. L'accès à ce fonds peut faire l'objet de restrictions et l'UFF ne peut le proposer à une personne si la loi de son pays d'origine ou de tout autre pays qui lui serait applicable ou s'appliquerait à ce fonds l'interdit. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

Ce document est établi par l'Union Financière de France Banque à des fins d'information exclusivement. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées que l'Union Financière de France Banque considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Ce document ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit ou transmis à une autre personne que ce celle à qui il est adressé sans l'active de France Banque, 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - Société anonyme au capital de 15 467 031,07 € - 473 801 330 R.C.S.

Nanterre - Etablissement de crédit agréé auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (www.acpr.banque-france.fr) en qualité de Prestataire de Services d'investissement.